

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Résident extérieur / Ecole Valgelon-La Rochette

ANNÉE SCOLAIRE : 20__ / 20__

Formulaire en recto/verso

Informations :

Ce formulaire concerne une famille qui ne réside pas sur la commune de Valgelon-La Rochette mais qui souhaite toutefois y scolariser son enfant. La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande dès le début du 3^{ème} trimestre de la grande section de maternelle pour son entrée au CP.

Représentant légal (nom/prénom) :

Commune de résidence :

Adresse du domicile principal (où réside l'enfant) :

Autre adresse (si différente de celle de l'enfant) :

N° de téléphone ou mail de contact :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

NIVEAU SCOLAIRE (au jour de rentrée) :

Ecole maternelle

Petite section

Moyenne section

Grande section

Ecole élémentaire

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

ULIS

MOTIVATION DE LA DEMANDE : (cochez la case qui concerne votre situation)

Cas dérogatoire de plein droit (article L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation)

La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante (ou absence d'école ou de classe adaptée sur la commune de résidence)

La commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante : la demande de dérogation est justifiée par un des cas suivants :

Obligations professionnelles des parents : lorsque la commune de résidence n'assure pas la restauration scolaire et/ou la garde des enfants

Fratrie : un frère ou une sœur est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de la commune d'accueil

Poursuite de la scolarité de l'enfant, dans le cycle maternel ou élémentaire

Raisons médicales : l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence : les parents doivent fournir une attestation délivrée par un médecin scolaire ou assermenté

Autre cas, hors cas dérogatoires de plein droit

Paiement de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : l'un des parents règle la CFE au travers d'une société déclarée à son nom et au profit de la commune de Valgelon-La Rochette.

Paiement de la Taxe Foncière : l'un des parents possède une propriété sur le territoire de la commune de Valgelon-La Rochette.

Pour toute(s) information(s) complémentaire(s), veuillez joindre un courrier.

Date :

Signature du représentant légal
(Nom et prénom)

Loi RGPD :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions scolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire.

Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant.

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : mairie@valgelon-la-rochette.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Décision de la Commune de résidence

ACCORD

1- Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'Éducation.

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à un des critères des articles L218-8 et R212-21 selon lesquels la commune de résidence est tenue de participer aux frais de scolarisation.

Observations éventuelles :

2- Autres cas, hors cas dérogatoires de plein droit

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE et notamment avec l'implication de la participation financière de ma Commune.

3- Engagements de la Commune de résidence

Le Maire de la Commune de conformément à la législation en vigueur :

- + atteste avoir pris connaissance des montants et modalités de règlement des participations aux charges scolaires
- + s'engage à participer aux charges supportées par la commune de VALGELON-LA ROCHETTE, en application des dispositions susvisées du code de l'Éducation.
- + prend acte qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire impliquant la radiation de l'élève de l'école de la commune d'accueil, la participation de la commune de résidence sera proratisée à la date de la radiation (mois complet dû)

REFUS

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de VALGELON-LA ROCHETTE.

Observations éventuelles :

Fait à :

Le Maire, (Nom – Cachet - Signature)

Date :

Avis du Directeur d'Ecole

Avis sous réserve des décisions des Communes

Favorable

Défavorable

Éventuellement, motivation de l'avis :

Date :

Le (a) Directeur (trice) – Nom et signature

Décision de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

ACCORD

REFUS

Éventuellement, motivation de l'avis :

Date :

Pour le Maire – L'adjointe à la vie scolaire et périscolaire
Emmanuelle ATES